

# CALENDRIER de COLLECTE

LUNDI



DÉCHETS  
VERTS

DU 15/03  
AU 15/12

MARDI



ORDURES  
MÉNAGÈRES

MERCREDI

JEUDI



EMBALLAGES

VENDREDI



ORDURES  
MÉNAGÈRES

SAMEDI



**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

**TOUS LES 4<sup>ÈME</sup> LUNDI DU MOIS** consignes au dos

## POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la chaussée, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons.
- Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont).
- Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte.
- Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez les régulièrement.



# à SAVOIR

## INFO POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les bouteilles en verre et autres récipients en verre, les journaux et les magazines, ainsi que les vêtements usagés sont à déposer aux points d'apport volontaire habituels, afin d'être recyclés.

Retrouvez l'emplacement des points d'apport volontaire sur le site [www.lombric.com](http://www.lombric.com)



UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?  
SMITOM-LOMBRIC

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)



ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)



## INFO ENCOMBRANTS



### DÉCHETS ACCEPTÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Volume maximum  
1m<sup>3</sup> par foyer

- Les meubles.
- Les déchets issus de travaux, **hors gravats** : évier, ballons d'eau chaude, portes, fenêtres...
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille...
- Les grands cartons pliés et exempts de tout contenu : **attention les cartons non pliés et remplis d'objets ou de films plastique ou de polystyrène ne seront pas ramassés.**
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont **tolérés** (réfrigérateurs, fours, lave linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs, ...), **mais il est préférable de les emporter en déchèterie** où ils pourront être triés et recyclés, ou d'utiliser le 1 pour 1 (pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien).



### DÉCHETS NON AUTORISÉS À LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Les déchets dangereux comme les pots de peinture, les batteries, les solvants ...
- Les pneus.
- Les produits liquides même contenus dans des emballages.
- Les objets de **taille inférieure à 30 cm.**
- Les ordures ménagères.
- Les gravats.
- Les cartons remplis d'objets.
- Les vêtements et autres textiles.

A l'exception des ordures ménagères et des cartons remplis d'objets, les autres déchets interdits dans les encombrants, **sont collectés gratuitement dans les déchèteries.**

**LES COMMUNES DE  
RUBELLES ET DE  
VOISENON SONT  
RATTACHÉES À LA  
DÉCHÈTERIE DE  
VAUX-LE-PÉNIL**  
Rue du Terre de Chérisy  
tél : 0 800 814 910

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
Ouverture tous les jours y compris  
les jours fériés (à l'exception des  
1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre)

du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
Semaine : 13h45 - 19h  
Samedi : 10h - 19h  
Dimanche : 10h - 13h

du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars  
Semaine : 14h - 18h  
Samedi : 9h - 18h  
Dimanche : 10h - 13h

